Police Municipale

SAINT-PIERRE
QUIBERON

DEMANDE D'AUTORISATION D'AFFICHAGE

Identité du demandeur :.....

Adresse :.....

Tél : .....

Email obligatoire (**Réponse uniquement par mail**) :.....

Agissant pour le compte de l'association ou organisme :

Manifestation envisagée : Date :

Lieu de manifestation : .....

Type d'affichage envisagé :..... Nombre :..... ….Dimensions :

L'affichage n'est autorisé dans la commune que dans les huit jours précédant la manifestation.

Le demandeur s'engage à retirer toute la publicité implantée dans les 24 heures suivant le terme de la manifestation.

Cette demande n'a pas valeur d'autorisation. L'affichage ne se fera qu'à réception d'une réponse favorable de la part de la collectivité.

Les dispositions figurant sur cette demande seront strictement respectées.

Fait le ..... à…….

Signature

Avis de la mairie (cadre réservé à l'administration).

☐ Favorable ☐ Défavorable

Motif(s) invoqué(s) :

N.B. : La présente demande doit être déposée en mairie 2 semaines minimum avant la date de la manifestation.

Le demandeur devra avoir pris connaissance de l'arrêté municipal règlementant l'affichage associatif sur la commune de Saint Pierre Quiberon.

Tout affichage non règlementaire sera immédiatement enlevé.

Police Muncipale70 rue du docteur LE GALL 56510 SAINT-PIERRE QUIBERON
police@saintpierrequiberon.fr
02 97 30 92 00